

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 9,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	6 degr. dessus zéro.	54 degrés.	704 milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.		Ago.
5 heures.	0 heu.	6 heures.			
23 m.	1 m.46	38 m.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.

PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez M. Degouve-Deunucques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, } Hors du département
32 francs pour 6 mois, } du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année. } plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont es auteurs se font connaître de la Rédaction.

AVIS.

MM. les actionnaires du *Censeur* sont prévenus que leur réunion annuelle aura lieu le mercredi 15 avril, à sept heures du soir, dans les bureaux du journal.

Lyon, 9 avril 1840.

TROUBLES DE LONS-LE-SAUNIER.

Les troubles de Lons-le-Saunier doivent préoccuper tous les esprits; ils sont graves et méritent attention. Nous avons reçu de nouveaux détails; nous pouvons désormais les apprécier avec exactitude. Qui n'aurait cru tout d'abord, d'après le *Patriote* de Lons-le-Saunier, que la population de cette ville s'était tout-à-coup agitée sans motif, qu'elle s'était ruée sur des voitures de pommes de terre sans qu'il y eût renchérissement, qu'elle s'était prise à la dévastation du château de Courlans comme à une partie de plaisir, faisant des ruines pour des ruines, violant des lois pour attenter aux lois? Grâce à Dieu, les faits n'ont pas de pareils caractères; la dévastation ne s'est pas opérée par une multitude en délire. Aujourd'hui, par le *Patriote* nous apprend que deux cents personnes au plus, parmi lesquelles se trouvaient bon nombre de femmes et d'enfants, ont seules fait les dégâts. Il y a loin de là à cette masse coupable de six mille personnes qu'on avait d'abord annoncée.

Le premier point à constater dans ces troubles déplorable, c'est leur spontanéité; ils n'ont été ni fomentés, ni attisés; ils sont venus fondre comme une avalanche sur Lons-le-Saunier: ceci est hors de toute contestation. Ainsi, point de manœuvres antérieures pour amener le désordre, point de machinations pour soulever la population. Pourquoi ces violences? pourquoi ces violations des lois? En voici les motifs. L'accaparement est venu s'abattre à Lons-le-Saunier; l'agiotage et la spéculation se sont portés sur les objets de première nécessité. Là on était, si ce n'est dans l'abondance, du moins dans une position rassurante. Bientôt à la sécurité a succédé une pénurie factice; des ventes simulées ont répandu l'alarme. Que restera-t-il aux pauvres ouvriers pour se nourrir, si on élève à des prix exagérés les pommes de terre? Comment seront-ils paisibles, s'ils ne savent plus avec quel aliment soutenir leurs femmes et leurs enfants? Eh bien! à Lons-le-Saunier, il y a eu accaparement de pommes de terre; on a fait plus, on a joué à la hausse sur cette marchandise.

M. le maire de Lons-le-Saunier, dans une lettre qui sert de base à nos observations, constate que « dans le mois de mars des voitures de pommes de terre furent achetées dans les lieux circonvoisins de Lons-le-Saunier quelques jours avant la foire, et qu'une légère hausse se fit sentir. Quelques-unes ont été achetées pour aller au-delà de Tournus, d'autres pour le compte des marchands de farine. »

Puis il ajoute: « Ces divers achats ont eu lieu trois ou quatre jours avant la foire. Le jour de la foire des pommes de terre étaient arrivées à l'arrivée. Je tiens, moi, de source certaine, que, pour masquer leur jeu, les

Théâtre du Gymnase.

BÉNÉFICE DE M. ALEXANDRE.

Certes, tout a été dit ou à dû l'être sur ce genre de littérature qui a nom *feuilleton*; œuvre éphémère qu'un soleil voit éclore et mourir, qui réfléchit capricieusement les idées et les productions du jour et analyse d'un trait vague et léger leurs qualités et leurs défauts.

Jadis les fous pouvaient dire aux rois la vérité, pourvu que celle-ci fût badine et riieuse; aujourd'hui, le roi de notre époque, le public, passera au feuilleton la gravité du fond si la forme est légère, si l'expression est vive. Qu'importe au public un paradoxe? Le public aime le paradoxe; le paradoxe a toujours un côté plaisant. Du reste, n'y a-t-il pas, selon l'expression du philosophe, une parcelle de vérité dans toute erreur?

Je débutais par annoncer que tout a été dit sur le feuilleton, et voilà que je divague sur ce sujet. Tout a été dit, c'est vrai; il n'y a rien de nouveau sous le soleil; mais vous m'accorderez que tout s'oublie vite, surtout ce qui a trait au feuilleton; donc ce qui se rapporte à lui est toujours nouveau. Fort de cet argument, je poursuis et je dis, ou plutôt je répète après bien d'autres, que la tâche du feuilletonniste est légère et semée de fleurs lorsqu'il doit rendre compte d'un succès, et qu'il n'a, pour ainsi dire, qu'à joindre à l'approbation du public son approbation, laquelle suit toujours la précédente comme l'ombre suit le corps.

Vous comprenez de suite qu'il s'agit de la représentation au bénéfice d'Alexandre, dont, à notre grand regret, des circonstances particulières nous ont empêché de rendre compte plus tôt.

Voulez-vous savoir comment se charpente un vaudeville? allez voir *Un Vaudevilliste*. Son collaborateur vient lui demander une pièce; il en a besoin pour soutenir sa réputation, car il a en perspective une femme riche et une place. Sans la place pas de femme, et sans la femme pas de place. Le vaudevilliste est fort embarrassé. Sur ce, arrivent à Paris trois personnes. D'abord un riche notaire avec sa fille qu'il vient marier à un jeune homme inconnu, lequel n'est autre que le collaborateur. Le troisième personnage est un artiste épris d'une passion

» acquisitions des acheteurs n'étaient que partielles; qu'après en avoir acheté un ou deux sacs, on venait de nouveau en acheter une même quantité. »

C'est à l'aide de ces odieuses manœuvres qu'on a fait renchérir outre mesure le prix des pommes de terre; c'est en jetant partout l'alarme, qu'on a créé les moyens de hausse et de vente, et qu'on est arrivé enfin à ce résultat « que les consommateurs locaux, qui ne désiraient que de petites quantités, ne purent s'en procurer; irrités, ils vidèrent quelques sacs et se les partagèrent. »

Cependant, et ici nous ne voulons certes pas laisser sans blâme cet acte de violence, nous nous adressons aux hommes de bonne foi et de conscience, n'y a-t-il pas eu de la part des marchands manœuvres condamnables, si ce n'est devant la loi, du moins devant la morale?

Qu'est-ce qu'un pays assez mal réglementé pour qu'il soit loisible à quelques spéculateurs d'y jeter le trouble et la perturbation? — C'est au nom de la liberté du commerce qu'on prétend protéger l'accaparement, c'est au nom de la sécurité publique que nous le flétrissons; c'est au nom même du bien-être général qu'on soutient la liberté d'acheter et de vendre du blé et des pommes de terre à tout prix, et nous, c'est au nom de l'ordre public que nous nous élevons contre cette dangereuse liberté.

Certes, nous ne demandons pas qu'on nous ramène aux idées économiques qui avaient cours avant la révolution de 1789, mais nous désirons qu'on sache investir l'autorité locale d'un pouvoir suffisant pour mettre une digue à des spéculations honteuses. — L'accaparement n'est pas de la liberté commerciale; la hausse factice amenée par des moyens frauduleux n'est pas non plus de la liberté commerciale: ce sont des abus de cette liberté.

Les économistes modernes ont voulu, en matière de céréales, faire prévaloir d'une manière absolue le principe *laissez faire, laissez passer*. Jamais les populations n'ont accepté ses conséquences; elles sont trop dangereuses, les faits l'ont prouvé.

Ainsi, admettez simultanément de mauvaises récoltes en Angleterre, en France, en Allemagne; à prix d'or les Anglais achètent nos blés de Bretagne et de Normandie. Prétendra-t-on que les marchandises qu'ils exportent ne laisseront pas un vide dans ces pays; que leurs acquisitions n'auront pas augmenté le prix des blés du tiers, du double, du triple? Que peut alors faire le travailleur qui vit au jour le jour? Lui prêchez-vous la patience? mais la patience ne guérit pas la faim; l'empêchez-vous de sentir son aiguillon? ferez-vous qu'il poussera la charité jus qu'à ce point de se voir menacé dans son existence pour assurer celle de nos voisins d'outre-mer? Cela ne serait ni possible, ni raisonnable; on l'a tellement compris qu'on a conservé des prohibitions contre l'abus de l'exportation à l'étranger.

Les économistes ont beau crier à l'ignorance, la voix du peuple couvre leurs clameurs. Le peuple n'a pas le temps d'attendre des mois entiers de nouveaux arrivages; il n'a pas d'avances qui lui permettent de faire des provisions. Enlevez ses ressources locales, et vous le réduisez au désespoir. Ce qu'il faudrait donc avant tout, tant pour l'exportation que pour le déplacement des céréales et objets de première nécessité à l'intérieur, ce serait une législation

romanesque pour la fille du notaire. Cet artiste est ami du vaudevilliste, d'autant plus ami qu'il lui a jadis disputé le cœur de sa femme.

Le vaudevilliste est transporté de joie; il s'écrie: *Eureka!* Je l'ai trouvé. J'ai mes personnages, le père noble, la jeune première, l'amoureux, le rival imbécile, la soubrette adroite (c'est la femme du faiseur de vaudevilles). Il ne se propose rien moins que de faire épouser à l'artiste la fille du notaire. Par là il remplira un triple but: il satisfera sa passion pour l'intrigue scénique, il protégera l'amitié et l'amour, il rira aux dépens de son collaborateur.

Il ne reste plus qu'à faire agir les personnages, chose facile à un homme qui en fait son métier. Pour rendre la situation piquante, il confie son plan au collaborateur qui, en vrai rival imbécile, le trouve charmant. Il installe chez lui le notaire, comme dans un hôtel fort distingué. Le provincial (Cécicourt), ébloui par l'élocution parisienne, ne cesse de répéter avec cette délicate bonhomie que vous savez: *C'est inimitable!* Nous nageons en pleine intrigue. Les incidents se multiplient. Rencontre du père noble et du rival imbécile. Qui-proquo comique: le notaire prend le littérateur pour un confrère, et réciproquement. Le rival contribue à sa propre chute. Rencontre ménagée par la soubrette entre l'amant et la jeune première. Leurs ames incomprises s'harmonisent. Bref, la pièce se termine comme toujours; le rival est évincé. Pour se consoler, il donne le mot des couplets finals. Avec ce refrain:

Ote-toi de là que je m'y mette,

se succèdent de charmants couplets. Deux, entre autres, ont été fort goûtés: celui du père noble, où la canne à sucre et la betterave se disputent chaque vers et chaque rime, et celui du collaborateur, couplet dans lequel est enchaînée comme une perle une idée tout anacréontique, pleine de gaillardise et de fraîcheur. En somme, abstenons-nous de critiquer quelques situations un peu rebattues et forcées, et disons que la pièce, vivement jouée par les acteurs, surtout par Alexandre, a eu un succès d'estime. Vigny progresse toujours.

Que si vous aimez les souvenirs de bal masqué, les situations neuves et piquantes, la vie et la gaité, allez voir *Indians et Charlemagne*; vaudeville rempli de verve, charmante et délicate bouffonnerie, admirable pour clôturer une soirée et lais-

qui arrêté dans leurs manœuvres à la hausse les accapareurs, qui frappât momentanément d'interdit tous marchés quand ils sont une excitation à des troubles. De pareilles lois préviendraient bien des émeutes, bien des pillages, et détourneraient de notre France de nombreuses perturbations. Ainsi, les troubles de Lons-le-Saunier ont donc été amenés par une alarme fautive dans ses principes, mais de fait réelle; nous croyons bien que les pommes de terre n'auraient pas manqué dans les jours qui ont suivi l'émeute; il fallait pouvoir rassurer les populations, et l'autorité n'avait en main aucun moyens efficaces pour le faire.

Maintenant qu'on parle bien haut contre le peuple, nous dirons qu'en examinant les causes de tous les désordres, on les trouve dans l'incurie de ceux qui nous gouvernent, dans l'insuffisance de garanties pour le bien-être des masses. On se récrie aussi beaucoup contre leur ignorance; cette ignorance à quoi tient-elle? S'occupe-t-on sérieusement de la faire cesser? Quelle éducation publique a-t-on fondée? quels enseignements a-t-on jusqu'à ce jour établis?

Dans l'état où nous vivons, ce dont il faut s'étonner, c'est que les désordres ne soient pas plus fréquents, car les causes qui les font naître sont permanentes. Là où l'on sème la tempête, il faut bien s'attendre à l'orage.

Les réactions populaires tirent principalement leur source d'abus criants; en général, quand les châteaux sont pillés, c'est que les châtelains se sont montrés superbes et égoïstes, c'est qu'ils ont du poids de leur orgueil pesé sur la chaumière.

Ce peuple qu'on méprise et qu'on craint, qu'on abaisse et qui fait sans cesse trembler, ce peuple, dans ses emportements et dans ses violences, sait cependant encore se montrer grand et généreux. Dans ce château de Courlans, livré au sac et à la dévastation, se trouve une jeune fille tremblante et éperdue, qui la protège? ce même peuple qui brise et parquets et lambris. Qui la soutient dans son trouble? un homme du peuple. Qui la rassure et la prend sous sa garde? c'est un de ces dévastateurs que vous flétrissez de tant d'épithètes haineuses, c'est lui qui la soutient quand elle chancelle et la conduit à sa mère. Dans ce château sur lequel tant de vengeances paraissent accumulées, sont une femme et son fils encore jeune. Cette femme est mère, ce peuple la voit évanouie, il prend pitié, et nulle offense ne lui sera faite! C'est à son mari qu'on en veut; c'est son mari seul qui a blessé cette troupe de paysans irrités. De nouvelles révélations nous apprendront peut-être qu'il mettait sciemment la douleur dans le cœur de plusieurs milliers de travailleurs et jetait l'alarme dans tout un département en accaparant les subsistances.

ATTAQUE ET PILLAGE DU CHATEAU DE COURLANS.

On lit dans le *Patriote jurassien*:

Les premiers rapports qui nous sont parvenus sur le pillage du château de Courlans devaient nécessairement renfermer quelques erreurs, quelques inexactitudes de détails. Nous nous exprimons, éclairés par des renseignements plus nombreux et plus fidèles, de rétablir les faits dans toute leur vérité.

Ainsi, encouragés par l'espèce de triomphe qu'ils venaient d'obtenir dans le pillage des voitures de pommes de terre fait sous les yeux des agents de la force publique qui n'ont pas pu ou n'ont pas osé les arrêter, les perturbateurs, au nombre de vingt environ, se dirigèrent du côté de Courlans, en criant:

ser le spectateur sous l'impression d'un rire franc et de bon aloi. La toile levée, nous voyons deux chambrettes adossées, vraies chambres de grisettes, au sixième au-dessus de l'entresol. Dans l'une sommeille, en frais et charmant costume de débardeur, une piquante grisette, toute palpitante encore des émotions du bal de la Renaissance, rêvant de musique, de punch, de galops échevelés, et surtout d'un galant hussard, danseur intrepide aux poursuites duquel il a fallu échapper par la fuite. D'ailleurs, elle a de la vertu et un prétendu qui met à ses pieds ses briquets phosphoriques. Entre dans l'autre chambre le galant hussard; lui aussi se rappelle avec ivresse un charmant débardeur. A force de caresser à haute voix leurs souvenirs, le hussard et le débardeur s'entendent, se parlent et finissent par se reconnaître. — Dialogue plein d'intérêt, accompagné d'une répétition de galop. On se demande qui l'on est: — chemisère, — culottier; — ce que l'on a: tous deux répondent: rien. Ah! pardon! le hussard a des dettes et des objets au mont-de-piété; le débardeur n'a que ses yeux bleus et son frais sourire. Une porte condamnée sépare les deux chambres. Vous comprenez que la chemisère refuse de l'ouvrir; le hussard exaspéré la crochette. Le débardeur, forcé dans ses retranchements, fait une manœuvre habile; il revêt un domino et va frapper à la porte du hussard. Stupéfaction du hussard en reconnaissant le domino avec lequel il a tant bu de verres de punch, qui lui a fait de si belles phrases poétiques, qui avait un si petit pied et une si jolie main... mais dont le visage était celui d'une femme de cinquante ans!

Ut turpiter atrum

Desinat in piscem mulier formosa superne.

Le domino lui peint sa flamme en langage énergique. Il veut se démasquer; le hussard s'y oppose, se hâte de crocheter la porte de communication, et la met entre lui et le pressant domino. Seconde stupéfaction du hussard en apprenant à travers la porte refermée que son domino n'est autre chose que son débardeur, et qu'il n'a abouti qu'à troquer de domicile. On frappe à la porte de la chemisère; le hussard répond avec une grosse voix qu'elle n'habite plus là. Voilà un mariage manqué: c'était le prétendu aux briquets phosphoriques. Le hussard corsole le débardeur en lui promettant de l'épouser; mais toujours la porte est fermée, sourde, inexorable.

Allons au château ! Ils entraînent avec eux un certain nombre d'habitants des villages voisins. A leur approche, les portes du château furent fermées, et M. de Vanois alla se cacher dans un grenier, sous un tas de linge sale. Sa fille le suivit ; mais son jeune fils resta près de sa mère qui venait de s'évanouir. Les dévastateurs procédèrent d'abord lentement et timidement à leur œuvre de destruction ; mais bientôt, enhardis par l'absence de toute autorité, et ne rencontrant aucun obstacle, ils enfoncèrent les portes et se précipitèrent dans les appartements. Cependant, à la vue de M^{me} de Vanois demi-morte et de son fils en pleurs, ils s'arrêtèrent pour les secourir et les transportèrent dans une voiture qui les conduisit au presbytère de Chilly.

Un individu, un couteau à la main, parcourait le château pour découvrir M. de Vanois : arrivé au grenier, il se trouva en présence d'une jeune fille d'une beauté ravissante, et le régisseur qui le suivait ne craignit pas d'implorer sa protection pour cette jeune fille. L'individu, touché de sa beauté, lui prit la main, et, la passant sous son bras, lui dit : *Viens, ma petite ; personne ne te fera de mal, tu es trop gentille !* En effet, M^{lle} de Vanois, sur un signe du régisseur, accepta cette étrange proposition, et put rejoindre sa mère. M. de Vanois sortit ensuite de sa retraite, s'affubla d'une blouse et d'une mauvaise casquette, prit un bâton et se hasarda à descendre ; heureusement il ne fut pas reconnu, et, favorisé par le désordre, il alla retrouver sa famille.

Pendant ce temps, les dévastateurs, libres de tout frein, après avoir perdu ce qu'ils pouvaient avoir encore de modération à l'aide des vins que renfermait la cave, à moitié ivres et gorgés des provisions du château, s'abandonnèrent sans réserve à tout leur entraînement. Combien étaient-ils en ce moment ? Ils n'étaient pas six mille, comme nous l'avons dit d'abord ; ils étaient à peine deux cents, parmi lesquels beaucoup de femmes et d'enfants, et jamais peut-être, dans une ville prise d'assaut, on n'a vu une pareille destruction.

Vengeance populaire ! c'est là le véritable caractère de cette émeute ; car l'homme qui en est victime n'a trouvé, même parmi les plus ardents défenseurs de l'ordre, aucune voix pour sa défense personnelle. La haine qu'il inspirait lui reprochait énergiquement les odieuses vexations dont il accablait tout ce qui tenait ou avait affaire à lui, de loin comme de près, son despotisme d'autocrate, son caractère intraitable qui en avait fait un fléau dans notre pays qu'il exploitait au moyen d'une fortune immense et d'une industrie que les tribunaux pouvaient à peine contenir dans les bornes de la légalité. Nous racontons des faits que tout le monde sait ; personne ne sera tenté de les démentir.

Quand la troupe de ligne et les gendarmes arrivèrent sur les lieux, suivis de M. le préfet, tout était fini, et les dévastateurs s'enfuirent dans diverses directions, chargés de dépouilles ; quelques-uns des plus acharnés s'obstinèrent et opposèrent quelque résistance ; dix d'entre eux furent arrêtés. Un détachement de garde nationale, commandé par le capitaine Catal, arriva peu de temps après. Le château fut occupé militairement, des postes furent distribués et toutes les précautions prises pour repousser de nouvelles agressions.

A dix heures, le général Desvernois, commandant la garde nationale, fit partir tout ce qui restait de gardes nationaux disponibles, après leur avoir fait distribuer des cartouches, ainsi que des gendarmes à cheval, et en confia le commandement au capitaine Athalin-Courbet. Le détachement arriva au château à onze heures et demie, mais heureusement rien n'avait justifié les craintes qu'on avait pu concevoir.

Le transport des prisonniers fut immédiatement résolu : on les fit monter en voiture, et deux soldats, armés de leurs fusils chargés, se placèrent sur le devant des voitures qui, toutes escortées par des gendarmes à cheval, le sabre au poing, partirent ensemble au galop. Des gardes nationaux éclairaient la marche et une partie de la troupe de ligne fermait le cortège. Les autorités civiles et militaires partirent aussi, après avoir donné l'ordre aux troupes qui restaient de ne quitter le château que lorsqu'elles seraient relevées. Le convoi et son escorte arrivèrent à Lons-le-Saunier sans mauvaise rencontre.

Le reste de la nuit se passa tranquillement au château. M. de Vanois arriva à sept heures du matin, et, s'adressant aux officiers, leur fit comprendre qu'il aurait beaucoup de plaisir à voir toute la troupe évacuer le poste, madame désirant rentrer au château et y être seule. On lui répondit que le maréchal-de-camp avait ordonné de ne quitter le poste que lorsqu'il serait relevé, et qu'il était impossible d'accéder à sa demande. Alors M. de Vanois s'écria :

« Eh bien ! messieurs, permettez-moi de vous le dire, vos épaulettes, vos armes signifient peu de chose et font une fâcheuse impression sur l'esprit des populations. Avec dix hommes en veste j'aurais apaisé tout cela... on m'adore dans ces campagnes. — Ce qu'elles viennent de faire le prouve bien », repartit quelqu'un ironiquement.

Ces fanfaronnades insolentes indignèrent les soldats de la li-

Heureusement ou malheureusement pour le hussard, — car les deux adjectifs peuvent se soutenir — on frappe à la porte du colottier ; c'est une saisie. Vous comprenez ce qui arrive. La porte condamnée est ouverte ; le mobilier du hussard est sans grande peine transporté dans la chambre de la chemisère ; on ne laisse dans l'autre qu'une lumière pour éclairer la justice qui porte un bandeau, et la toile tombe sur une promesse de mariage.

Tout Lyon vaudra voir cette charmante petite pièce, surtout jouée par M^{me} Legros et Ambroise. M^{me} Legros est adorable dans son costume de débardeur ; elle danse le pas du *balancez* avec une désinvolture, une grâce, un pudique abandon, qui sont l'idéal du genre. Ambroise, dans la manière dont il a rendu son rôle, a droit à tous nos éloges ; il a montré un grand esprit d'à-propos dans la scène du déménagement.

Le chevalier de Saint-George était un personnage tout taillé pour le roman et pour le théâtre, si richement organisé qu'on le croirait fabuleux s'il n'avait vécu si près de nous. Il n'y avait qu'à le faire agir comme il avait vécu ; c'est ce qu'a bien compris M. Roger de Beauvoir. Cette pièce, étant sans nul doute destinée à avoir de nombreuses représentations, mériterait un examen plus étendu que l'espace ne nous permet de lui donner aujourd'hui. Elle réunit, et quelquefois à un haut degré, les qualités qui font les bons drames et les bons vaudevilles, c'est-à-dire l'intérêt pathétique et le comique spirituel. On pourrait cependant reprocher à l'auteur d'avoir trop atténué les rôles qui gravitent autour du chevalier de Saint-George ; c'est nous donner une trop pauvre idée de la société brillante et spirituelle de la fin du XVIII^e siècle.

La pièce a été jouée avec beaucoup d'ensemble. M. Barqui a bien saisi et rendu le caractère du financier, et, sur la fin de la pièce, il a su se montrer père. M^{me} Thibaut a déployé beaucoup de grâce, de sensibilité et de noblesse dans le rôle difficile de la marquise de Presles. Les honneurs de la soirée ont été pour Alexandre. Aux qualités physiques indispensables pour le rôle de Saint-George, cet acteur réunit l'aisance et la noblesse des manières, le feu et la chaleur du débit.

A. DÉBRIOS.

gne et les gorges nationaux qui l'apostrophèrent énergiquement et lui auraient peut-être donné quelque rude leçon sans l'intervention des chefs. Il fut forcé de se retirer en murmurant quelques excuses.

Le samedi, à huit heures du matin, deux escadrons de cuirassiers venant de Dôle, après avoir marché toute la nuit, arrivèrent à Lons-le-Saunier ; un détachement fut immédiatement envoyé à Courlans où il releva les gardes nationaux qui y avaient passé la nuit. La justice alors, appuyée sur des forces imposantes, se disposa à commencer ses recherches. Le procureur du roi et ses substituts, le juge d'instruction et son secrétaire, le commissaire de police et ses agents, escortés par un nombreux détachement de gendarmes et de cuirassiers à pied et à cheval, commencèrent des perquisitions et firent plusieurs arrestations. Des commissaires instructeurs envoyés sous escorte dans plusieurs villages voisins, firent aussi des arrestations à Massia et à Montmorot.

Le dimanche, l'instruction et les recherches ont continué et de nouvelles arrestations ont été faites. Le nombre des prisonniers s'élève déjà à plus de cinquante individus, et comme la prison regorgeait, on a été obligé d'envoyer un certain nombre de condamnés dans d'autres prisons du département.

Dans la soirée du dimanche un placard, affiché à Vernantois, village situé à peu de distance de Lons-le-Saunier, excita une nouvelle rumeur ; mille bruits circulaient dans la foule. Des troubles semblables avaient, disait-on, éclaté à Louhans, à Mâcon où des bateaux chargés de pommes de terre avaient été renversés dans la Saône ; on parlait même de Gray, de Vesoul et de Dijon. La plus grande surveillance fut exercée ; les postes étaient doublés, de nombreuses patrouilles circulaient dans les rues ; la garde nationale fit le service concurremment avec la troupe de ligne et les cuirassiers. Cependant l'ordre, une fois rétabli, n'a plus été troublé et l'action de la justice n'a rencontré aucun obstacle.

— Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que la cour royale de Besançon a évoqué l'affaire et que, par conséquent, les prévenus seront dirigés sur cette ville.

La presse, qui s'est dévouée à la défense du principe de réforme que la proposition de M. Remilly tend à introduire dans le parlement, a encore eu aujourd'hui la preuve que, lorsqu'elle se fait le champion d'une question qui répond aux sentiments généreux qui inspirent toujours une nation, le succès lui est assuré. Aujourd'hui, malgré le ministère, malgré les journaux auxquels M. Thiers donne chaque matin le mot d'ordre et qui depuis huit jours n'avaient cessé d'attaquer la proposition de M. Remilly, huit bureaux sur neuf ont autorisé la lecture de cette proposition en séance publique.

Dans le 1^{er} bureau, la lecture a été autorisée par 21 voix contre 6. M. Jaubert a combattu la proposition avec timidité et en homme qui se rappelait que, il y a six semaines à peine, il avait émis sur la même question des opinions tout-à-fait contraires à celles que sa position de ministre le condamnait aujourd'hui à professer. MM. Mauguin, Janvier, Quesnault et Delespaul ont émis un avis différent. M. Delespaul surtout a appuyé la proposition de M. Remilly comme un texte à discussion qui pouvait donner naissance à une réforme utile et nécessaire. Cette déclaration avait d'autant plus de poids que M. Delespaul appartient aux rangs inférieurs de la magistrature, et que de sa part elle était une véritable renonciation à toute espèce d'avancement.

Dans le 2^e bureau, la proposition a été autorisée par 20 voix contre 9. M. Bugeaud, sans toutefois s'opposer à la lecture, a déclaré qu'il voterait contre la prise en considération, lorsque la chambre en serait saisie. M. de Marmier a parlé dans le même sens. MM. de Sade et Chambolle ont appuyé la proposition. L'opinion de M. Chambolle a d'autant plus étonné ses collègues, que le *Siècle*, dont il est le rédacteur en chef, n'a pas ménagé les attaques de toute espèce aux bonnes intentions et à l'œuvre de M. Remilly.

Le 3^e bureau a autorisé la lecture à une très-petite majorité, sans discussion.

Le 4^e bureau l'a également autorisée presque sans opposition, après avoir entendu MM. Ganneron, de Tracy et Hortensius Saint-Albin.

Le 5^e bureau est le seul qui ait refusé la lecture. Dans ce bureau, 18 voix contre 14 se sont prononcées contre la proposition, après une discussion très-vive dans laquelle elle a été appuyée par MM. Larabit, Chapuys-Montlaville et Lherbette, et attaquée par MM. de l'Espée, Vivien, Piscatory, Teste et Duvergier de Hauranne. M. Vivien a mis à faire prévaloir son opinion une vivacité peu conforme aux habitudes placides de M. le garde-des-sceaux. Cette vivacité de M. Vivien a produit un fâcheux effet sur la chambre, aussitôt qu'elle y a été connue.

Le 6^e bureau a autorisé la lecture à l'unanimité et sans discussion.

M. Thiers, qui fait partie du 7^e bureau, a déclaré que la proposition lui semblait *inoportune*. Cette opinion n'a sans doute pas été partagée par le bureau, car 20 voix contre 3 ont donné raison à M. Remilly.

Le 8^e bureau a admis la lecture à l'unanimité moins deux voix. Il en a été à peu près de même dans le 9^e.

Ainsi donc, les hommes qui pensent qu'il y a *quelque chose à faire* pour relever la considération de la chambre et mettre son indépendance à l'abri de toutes les attaques dont elle est si souvent l'objet, et presque toujours à si juste titre, ont eu la satisfaction de voir leur opinion prévaloir à la presque unanimité.

Nous ne voulons pas exagérer l'importance du vote de ce jour ; mais cependant il nous est impossible de ne pas encore y voir la puissance de l'opinion qui n'a pas permis au parti ministériel, si dévoué qu'il fut à M. Thiers, de pousser encore une fois la complaisance jusqu'à donner un nouveau démenti à tous ses antécédents. Vienne maintenant la discussion en séance publique, et nous sommes persuadés que les hommes qui veulent faire entrer la réforme dans le parlement gagneront encore du terrain.

Le résultat de ce jour a contrarié M. Thiers. M. Barrot en paraissait fort satisfait. Nous l'avons même entendu féliciter M. Martin (du Nord) qui avait, comme lui, voté pour la lecture, et lui dire : « Il n'y a plus de discus-

sion entre nous ; la gauche et les 221 sont maintenant d'accord. »

Nous doutons fort que cet accord dure long-temps, car nous ne voyons aucun point d'affinité entre M. Barrot et M. Martin (du Nord).

Le *National* publie aujourd'hui le vingt-deuxième relevé de la souscription ouverte pour offrir une médaille à M. Cormenin. Les fonds reçus jusqu'à ce jour s'élèvent à la somme de 4,534 fr. 90 cent., à laquelle il faut ajouter 2,500 fr. environ recueillis par les journaux des départements. Dans beaucoup de localités, la souscription est toujours ouverte, et les adhésions des citoyens se manifestent par des offrandes très-nombreuses. Jusqu'à la fin d'avril, ces offrandes seront reçues. A cette époque, le comité de souscription s'occupera de faire rentrer tous les fonds, et de leur donner un utile et mémorable emploi.

Nous croyons savoir que M. Cormenin et la commission sont d'accord pour employer les dons des souscripteurs d'une manière qui sera encore une satire amère du malencontreux projet de dotation qui a renversé le cabinet du 12 mai.

Chronique Lyonnaise.

M. Cherblanc, notre violoniste si distingué, donnera samedi 11 avril, à huit heures du soir, un grand concert vocal et instrumental au foyer du Grand-Théâtre.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o Ouverture solennelle et marche triomphale. (F. Ries.)
- 2^o Air de *Lucie*, chanté par M. Saint-Denis. (Donizetti.)
- 3^o Variations brillantes, exécutées par M. Cherblanc. (Alard.)
- 4^o Air de *la Sonnambule*, chanté par M^{lle} Cundell. (Bellini.)
- 5^o 4^{me} concerto de flûte, exécuté par M. Donjon fils. (Tulou.)
- 6^o 3^{me} sextuor (inédit), exécuté par MM. Cherblanc, Baumann, Carbonety, Rousset, Gilbert et Henkel. (Mayseder.)

SECONDE PARTIE.

- 1^o Duo di *Torquato Tasso*, chanté par M^{lle} Cundell et M. Saint-Denis. (Donizetti.)
- 2^o Grande fantaisie pour piano, exécutée par M. A. Billet. (Listz.)
- 3^o Air du *Comte Ory*, chanté par M. Pouilley. (Rossini.)
- 4^o Solo de clarinette, sur l'air : *Rachel, quand du Seigneur*, exécuté par M. Angelo Dazzi. (Pascal Dazzi.)
- 5^o Air italien chanté par M^{lle} Rieux, de l'Académie royale de Musique.
- 6^o Fantaisie avec orchestre, composée et exécutée par M. Cherblanc.

L'orchestre sera dirigé par M. Baptiste Esse. On peut se procurer des billets, à l'avance, chez les marchands de musique.

Cette brillante réunion d'une grande partie de nos premiers artistes, l'intérêt qui s'attache à notre violoniste dont le talent est si justement apprécié, ne peuvent manquer d'attirer la foule à cette solennité musicale.

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

AMÉLIORATION DE LA NAVIGATION DU RHONE.

Le conseil municipal d'Arles vient de prendre la délibération suivante, par laquelle il déclare s'associer aux démarches faites par notre chambre de commerce pour obtenir l'amélioration si désirée et si nécessaire de la navigation du Rhône. Nous voyons avec plaisir que toutes les questions qui se rattachent aux intérêts matériels du Midi sont maintenant débattues et appuyées par tous les corps chargés d'émettre les vœux des populations. Cette unanimité de vœux et de réclamations ne saurait être méconnue par notre gouvernement qui verra, dans les demandes de nos localités, des avantages auxquels le pays tout entier et le commerce en général sont appelés à prendre part.

« La chambre de commerce de Marseille s'est adressée à l'administration de notre ville pour obtenir son concours dans des démarches qu'elle tente auprès du gouvernement pour l'exécution de travaux destinés à l'amélioration de la navigation du Rhône, travaux que réclament depuis longtemps les besoins du commerce important qui suit la voie du Rhône, et dont l'état actuel du fleuve fait ressortir l'urgence et l'impérieuse nécessité.

» Cette question est d'un immense intérêt pour Marseille, mais elle intéresse bien plus directement Arles qui doit au fleuve qui coule sous ses murs toute son importance commerciale. En effet, depuis un mois et demi les mouvements de son port sont nuls, et les expéditions tant à la descente qu'à la remonte sont totalement arrêtées ; une pareille situation est d'autant plus alarmante qu'il est à craindre qu'elle soit permanente pendant les basses eaux de l'été. Par tous ces motifs, le conseil délibère de s'associer à toutes les démarches, à tous les efforts qui seront tentés pour obtenir la prompte exécution de ces travaux. »

— Dans l'espace de moins de quinze jours, la police vient d'opérer plusieurs arrestations importantes à Montpellier. Depuis quelque temps, des vols de nuit avec effraction se commettaient avec une rare impudence. Il y a lieu d'espérer que les auteurs de ces crimes sont tous sous la main de la justice, et que les citoyens n'auront plus à redouter leurs attentats.

Le nommé Foulquier, un des individus arrêtés, occupé en ce moment l'attention publique. Ce jeune homme, simple berger et d'un esprit tout-à-fait inculte, avait obtenu une mention honorable à notre dernière exposition pour des serrures d'un mécanisme nouveau et très-ingénieur. Ces mêmes serrures avaient été soumises aux autorités de Rhodéz et avaient valu des éloges à leur inventeur.

Utilisant pour le crime son talent inventif, Foulquier a forgé un instrument remarquable, au moyen duquel on

peut percer, dans l'espace de deux minutes, les portes les plus épaisses, d'un trou suffisant pour y passer le bras. En pratiquant quelques-uns de ces trous les uns à côté des autres, on peut introduire le corps entier par l'ouverture qui en résulte.

Foulquier a été arrêté au moment où il faisait le premier essai de son instrument sur la porte du sieur Daumas, bijoutier.

Quelques jours après a été opérée l'arrestation du nommé Dieudonné Randon, condamné libéré, sortant de la maison centrale de Nîmes. Cet individu a été trouvé nanti de deux pistolets de poche chargés à balle, avec une certaine quantité de balles, de capsules et de poudre, d'un couteau-poignard, d'une boîte d'allumettes phosphoriques, d'un trousseau composé de sept fausses clés, deux limes et une pince. Il avait encore dans une autre poche une bourse renfermant six pièces de vingt francs, trois pièces de cinq francs, et enfin six cuillères à café neuves en fer battu, destinées sans doute à être substituées à des cuillères en argent, lorsque l'occasion s'en présenterait.

Paris, 7 avril 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La note suivante nous est communiquée par un membre du 5^e bureau; elle complète les renseignements que nous publions sur les débats des bureaux relatifs à la proposition Remilly :

Le 5^e bureau a refusé d'autoriser la lecture de la proposition Remilly; elle a été combattue par MM. Duvergier, Vivien, Piscatory et de l'Espée. Ils ont soutenu que cette proposition mettait les fonctionnaires députés en état de suspicion, qu'elle restreignait les droits des électeurs; qu'elle était un commencement de réforme à la loi électorale, loi trop nouvelle encore pour qu'on y puisse toucher sans inconvénients; qu'elle mettrait le ministère dans une situation embarrassante devant la chambre et devant le pays, et qu'enfin elle nécessiterait une dissolution de la chambre.

La lecture a été au contraire soutenue par MM. Lherbette, Larabit, et par MM. Teste et Parés. Les trois premiers ont soutenu la proposition, non pas telle qu'elle est rédigée, mais dans son principe. Ils ont dit que dans le moment surtout où la chambre élective gagne en prépondérance constitutionnelle par le triomphe de sa prérogative, il ne faut laisser peser sur elle aucune cause de déconsidération; que l'opinion publique se prononce fortement contre la promotion des députés à des fonctions salariées, qu'elle y voit un motif de mettre en doute l'indépendance d'un grand nombre de votes; que ces promotions portent, en outre, le découragement dans toutes les branches de l'administration; que l'embarras causé au ministère n'était pas pour cela un but, mais seulement un simple inconvénient; que cet inconvénient, toutefois, ne devait pas empêcher d'appuyer des réformes utiles; que, d'ailleurs, cet inconvénient n'était pas réel; que le ministère trouvera là, au contraire, une occasion de se dessiner sous un jour favorable. M. Teste et M. Parés, en combattant la proposition en elle-même, insistent sur la nécessité de la discuter, pour que les fonctionnaires sortissent d'une position qui n'est plus tenable et pour que la question fût vidée du haut de la tribune.

Les bureaux étaient également saisis de l'examen d'une proposition de MM. Defitte et de Beaumont (Somme) qui tend à établir, à Paris, un conseil-général d'agriculture, comme il en existe déjà pour le commerce et les manufactures, et, dans les départements, des chambres consultatives d'agriculture. Sept bureaux sur neuf ont autorisé la lecture de cette proposition qui aura pour résultat, si elle est adoptée, de donner aux intérêts agricoles une partie de l'importance qui leur est due dans la représentation du pays.

M. le comte Daru a présenté hier à la chambre des pairs le rapport du projet de loi tendant à modifier la loi de 1833 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique. Par une innovation importante à l'état actuel des choses, ce projet autorise l'envoi en possession provisoire des terrains à exproprier, en cas d'urgence déclarée par le préfet. Cette disposition, avec l'ensemble de précautions qu'elle établit, présente un grand avantage. Elle remédie autant qu'il est possible de le faire aux inconvénients reprochés à notre système de procédure en expropriation; elle offre à l'industrie un moyen d'échapper aux obstacles et aux tracasseries interminables que lui suscitent les prétentions démesurées de l'intérêt particulier. Par là, elle favoriserait la prompt exécution des travaux publics et répondrait aux vœux si souvent répétés du pays et des chambres.

Néanmoins la commission a refusé son adhésion à cet article du projet, qui en contient la pensée principale. La commission a pensé que l'économie de temps qui résulterait de cette innovation n'était pas assez considérable pour être mise en balance avec l'inconvénient d'ébranler un grand principe constitutionnel et d'affaiblir les garanties dues à la propriété. Mais la question est de savoir si les garanties de la propriété seraient en effet diminuées par l'envoi en possession provisoire moyennant consignation préalable de la somme destinée à garantir l'indemnité. Nous ne le pensons pas et nous regrettons que la commission ait été préoccupée d'un scrupule exagéré. Nous verrons s'il sera partagé par le gouvernement et si M. le ministre des travaux publics soutiendra l'œuvre de son prédécesseur.

Des interpellations précises doivent être, dit-on, adressées au ministère par un membre de la nouvelle droite dans une des prochaines séances de la chambre des députés. Ce membre demandera au cabinet ce que signifient les trois semaines qu'il aurait accordées à M. le duc d'Orléans partant pour l'Afrique. Ce sera une matière délicate à traiter. Le ministère a voulu faire du juste-milieu en déclarant dans ses journaux que le prince partait sur l'autorisa-

tion à lui accordée antérieurement par le 12 mai, et que d'ailleurs il ne ferait qu'une absence de trois semaines; et même en persistant dans ce juste-milieu, il ne peut manquer de blesser le château.

M. le duc de Broglie a été nommé, hier, rapporteur de la commission des fonds secrets au Luxembourg. M. de Broglie est un ami de M. Thiers, et nous avons bien fait de prévoir que le rapport serait bienveillant pour le ministère. Quant à l'opposition que rencontrera dans la chambre des pairs le projet de loi, nous ne pensons pas qu'elle soit très-sérieuse.

On lit dans le *Handesblad*, journal d'Amsterdam :

« Une lettre de commerce, reçue à Amsterdam, annonce que le roi de Prusse a été frappé d'un coup d'apoplexie qui donne de graves inquiétudes. »

M^{me} Adélaïde, sœur du roi, a très-certainement la passion des journaux. On a affirmé dans le temps qu'elle était propriétaire d'une partie de l'*Univers religieux*, journal lu par des prêtres, et rempli de sympathies pour les 221. Elle vient d'acheter aussi la moitié de la propriété du *Journal des Débats*, que les frères Bertin ont divisée en douze lots de 100,000 fr. chaque. Ils ont gardé six lots pour eux, et M^{me} Adélaïde s'est rendue acquéreur des six autres lots.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 7 AVRIL.

Les variations d'aujourd'hui ont été assez importantes sans cependant avoir été très-nombreuses. La rente a ouvert à Tortoni à 84, et elle est tombée à 83 90. Après l'entrée en bourse, on a offert de nouveau 84, et le premier cours au parquet a été 83 95.

Après l'ouverture, il y a encore eu un faible mouvement en baisse. La rente est tombée à 83 85, mais alors a eu lieu une réaction qui s'est maintenue jusqu'à la fin de la bourse; le 3 0/0 est remonté à 84 20 et a fermé à 84 15.

A quatre heures, il était encore à 84 15.

Chambre des Députés.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Séance du 7 avril.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

A deux heures et demie la séance est ouverte, le procès-verbal est adopté.

M. DE MORNAY présente une pétition d'intérêt local.

MM. Pelissier de la Mirandole et Muret de Bord demandent un congé. — Accordé.

M. MUTEAU fait le rapport de l'élection de M. Vivien, réélu député à Saint-Quentin (Aisne).

L'ordre du jour est la discussion d'un projet de loi tendant à ouvrir un crédit extraordinaire de 285,000 fr. pour travaux à exécuter dans les bâtiments occupés par les bureaux du ministère de la guerre.

La chambre vote sans discussion les trois articles qui, amendés par la commission, sont ainsi conçus :

« Art. 1^{er}. Une somme de 285,000 fr. sera spécialement affectée aux travaux de reconstruction et de réparation à exécuter dans les bâtiments occupés par les bureaux du ministère de la guerre. »

« Art. 2. Il est ouvert au ministère des travaux publics, au titre de l'exercice 1840, un crédit de 100,000 fr. à valoir sur la somme fixée par l'art. 1^{er}. »

« Art. 3. Il sera pourvu à ce crédit au moyen des ressources accordées par la loi de finances du 10 août 1839 pour les besoins de 1840. »

Avant le scrutin, M. Havin fait le rapport relatif à l'élection de M. Thiers à Aix (Bouches-du-Rhône). M. Thiers est admis et prête serment.

Dans le couloir de droite, MM. Berryer et Garnier-Pagès semblent engagés dans une discussion très-vive. Plusieurs députés font cercle autour d'eux. La chambre, intéressée à la nomination du successeur de M. de Malleville en qualité de secrétaire, est plus nombreuse qu'à l'ordinaire, et sa physionomie est assez animée. C'est la décision des bureaux sur la proposition Remilly qui cause cette agitation.

Le scrutin sur la loi donne 225 boules blanches et 13 noires. La chambre a adopté.

M. DUPRAT dépose sur le bureau le rapport relatif à la loi des comptes de 1837.

M. VIVIEN prête serment.

M. JAUBERT, ministre des travaux publics, a la parole pour une communication du gouvernement. Il donne lecture d'un projet de loi portant demande d'un crédit supplémentaire de 1,300,000 f. pour l'entretien des routes royales (exercice 1841), et de divers autres projets relatifs à l'achèvement de routes et de canaux.

M. le ministre, après la lecture très-rapide de ces projets, qui portent demande d'un assez bon nombre de millions, donne connaissance à la chambre d'un très-long projet de loi relatif aux chemins de fer d'Orléans, d'Andrézieux à Roanne, de Montpellier à Nîmes, de Lille et de Valenciennes à la frontière de Belgique. Un crédit de 6,000,000 est demandé pour ce dernier chemin.

Ces projets se composent de nombreux articles, trop importants par les chiffres et les dispositions qu'ils consacrent pour être analysés incomplètement.

M. JOLLIVET fait le rapport de l'élection de M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, qui est admis et prête serment.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi tendant à ouvrir au ministre des travaux publics un crédit supplémentaire de 38,400 f., pour dépenses du personnel et du matériel de l'administration centrale, non prévues au budget de 1840.

M. BILLAULT prend la parole de sa place, et parle au milieu des cris *aux voix* !

A quatre heures et quart il n'a pas encore terminé son discours, que la chambre, de plus en plus bruyante, refuse d'écouter.

Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 6 avril.

PÉTITION DES HOSPICES.

M. DE RÉMUSAT succède à M. de Montalembert (que par erreur nous avons appelé hier M. de Montalivet), et adopte les conclusions de la commission; mais il repousse le renvoi de la pétition de l'hospice de Lisieux au ministre de l'intérieur, parce que, dit-il, l'adopter ce serait encourager la résistance de certaines commissions administratives.

M. LE PRÉSIDENT propose de mettre aux voix d'abord les différentes parties de la pétition de Moulins, et ensuite la pétition de Lisieux.

M. LE BARON MOUNIER demande par amendement qu'il n'y ait pas division, et qu'on mette aux voix le renvoi de toute la pétition de Moulins à M. le ministre de l'intérieur.

La chambre, consultée, décide qu'il y a lieu à la division.

Le dépôt au bureau des renseignements, proposé par la commission, est ordonné.

La seconde partie, relative aux instructions ministérielles, est renvoyée au ministre de l'intérieur.

La troisième partie, relative aux enfants trouvés, est repoussée par l'ordre du jour.

La pétition de Lisieux est déposée au bureau des renseignements.

La séance est levée à cinq heures.

On lit dans la *Gazette du Midi* :

M. le duc de Serra, ambassadeur de Naples à Paris, est parti hier de l'hôtel Paradis où il était descendu avec sa suite. Les équipages de ce diplomate portent son chiffre avec la légende latine : *Zelo et veritate*. Jamais une pareille devise ne fut plus nécessaire.

M. le prince de Castel-Cicala, ambassadeur napolitain à Londres, est arrivé sur le même paquebot et descendu dans le même hôtel; il a continué samedi son voyage. M. de Castel-Cicala est le fils de l'ancien ministre qui occupa pendant plusieurs années l'ambassade de Paris. Employé au service de l'Angleterre, à l'époque des Cent-Jours, il combattit à Waterloo et y reçut une affreuse blessure dont sa tête porte encore les traces. Malgré ce souvenir tout anglais, croira-t-on que M. Temple avait la prétention d'empêcher le départ de ce diplomate, sous prétexte que lui seul avait mission de traiter avec le gouvernement napolitain? Le beau-frère de lord Palmerston avait refusé de viser ses passeports et lui avait déclaré qu'il ne serait pas reçu en Angleterre. L'ambassadeur de Russie, M. de Gourieff, justement étonné d'un pareil procédé, a fait savoir à M. Temple qu'il y verrait une atteinte au droit des gens, et les passeports ont été accordés.

Il se trouve maintenant à Paris plus de trente préfets, c'est-à-dire plus d'un tiers des hauts fonctionnaires placés à la tête de l'administration départementale. Parmi ces préfets en congé, il faut compter M. Floret, préfet de la Haute-Garonne. M. Floret doit, dit-on, figurer dans le grand remaniement administratif qui se prépare; il passerait à la préfecture des Bouches-du-Rhône. On assure en outre que M. Marquier, ancien sous-préfet de Muret, passerait de la préfecture de l'Ardèche à celle de la Haute-Garonne.

On lit dans le *Nouvelliste de Bruges* :

Les journaux ont parlé ces jours-ci du général Guillemot, décédé à Bade, et de M^{me} Guillemot. Ceci nous rappelle une anecdote assez curieuse qui se rattache à la révolution brabançonne.

Lorsque le général Dumouriez vint faire la campagne de Flandre et de Hollande, en 1792, M. Fernig, père de M^{me} Guillemot, occupait une campagne à Mortagne, près de Valenciennes. M. Fernig avait deux filles d'un patriotisme exalté et d'un courage au-dessus de leur sexe. Les deux demoiselles demandèrent au général de partager avec lui le sort de la guerre, et, déguisées en amazones, elles furent reçues de lui en qualité d'aides-de-camp. C'est là que le général Guillemot, alors attaché à Dumouriez, fit la connaissance de M^{lle} Fernig, aujourd'hui sa veuve.

L'autre demoiselle, après avoir fourni à côté de sa sœur une carrière qui n'était pas sans gloire, a épousé un fonctionnaire civil dont le fils est aujourd'hui conseiller à la cour royale de Douai.

Le général Guillemot portait à son beau-père un tendre attachement et avait pour lui des attentions délicates que les hauts postes auxquels il était élevé ne lui faisaient pas oublier. M. Fernig était amateur de tulipes; M. Guillemot, ambassadeur à Constantinople, lui envoya les plus belles tulipes qu'il avait pu se procurer dans cette capitale.

MONUMENT GUTENBERG.

Le comité du monument Gutenberg a arrêté, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le programme des fêtes qui seront célébrées à Strasbourg les 24, 25 et 26 juin prochain pour l'inauguration de ce monument. Voici ce programme :

Premier jour. — Mercredi 24 juin.

A onze heures du matin, le maire, les adjoints et les membres du comité recevront, dans la grande salle de l'Hôtel de-Ville, les députations de différentes villes et les invités étrangers.

A midi, réunion générale à l'Hôtel-de-Ville pour le cortège. L'une des cloches de la flèche de la cathédrale annoncera cette réunion, et sonnera pendant un quart-d'heure.

Des invitations spéciales seront adressées aux personnes qui devront faire partie du cortège.

A une heure, départ du cortège qui se sera formé dans la cour de l'Hôtel-de-Ville. Il passera par les rues Brûlée, de la Comédie, du Vieux-Marché-aux-Chevaux, de la Mésange, la place d'Armes, la rue des Arcades, et entrera dans l'enceinte du Marché-aux-Herbes par le haut de la rue des Serruriers.

Les citoyens sont invités à décorer et à paviser leurs maisons dans les rues où passera le cortège.

L'enceinte du Marché et une grande estrade seront exclusivement réservées aux personnes munies de billets. Toutes les autres places seront livrées au public.

Lorsque tous les assistants auront pris leurs places, la musique cessera, et l'un des membres du comité montera à la tribune pour faire le rapport des travaux du comité; en terminant il déchirera le voile qui couvre la statue.

Au même instant retentiront des fanfares; toutes les cloches de la ville seront mises en branle, et une salve de coups de canon sera tirée sur les remparts.

Cinq minutes après, M. le maire montera à la tribune et prononcera un discours.

Enfin un troisième orateur prendra la parole. Immédiatement après ces discours, un orchestre donnera le signal d'un hymne dont les paroles auront été distribuées à tous les assistants qui pourront prendre part au chant.

A huit heures du soir, grand concert à la salle de spectacle, donné par la *Réunion musicale alsacienne*.

A la nuit tombante, illumination générale à laquelle tous les citoyens sont invités à prendre part; feux de Bengale devant la statue de Gutenberg.

Musique militaire sur la plate-forme de la cathédrale.

Deuxième jour. — Jeudi 25 juin.

A midi, grand cortège industriel. Toutes les personnes qui se seront fait inscrire pour prendre part à ce cortège se réuniront à onze heures à l'Hôtel-de-Ville.

Ce cortège prendra le même chemin que celui de la veille. Arrivé au Marché-aux-Herbes, il défilera devant l'hôtel du Commerce, et se rendra par la rue Mercière au Château, où seront déposés, dans la première grande salle, tous les objets portés au cortège.

A quatre heures, grand banquet à la Halle-aux-Blés. Les personnes qui voudront prendre part à ce banquet devront se faire inscrire, au secrétariat du comité, à l'Hôtel-de-Ville, du 10 au 15 juin.

A six heures, spectacle gratis au théâtre. Dans la soirée, illumination générale, feu de Bengale sur la flèche de la cathédrale, musique militaire sur la plate-forme.

Troisième jour. — Vendredi 26 juin. A onze heures, réunion à l'Hôtel-de-Ville des imprimeurs et libraires présents à la fête, pour s'entretenir des affaires de leur état, établir des relations de confraternité.

A une heure, ouverture de l'exposition des produits de l'industrie, au Château. Une salle spéciale sera réservée pour une collection de livres et d'imprimés rares.

A huit heures du soir, grand bal à la salle de spectacle. Dans la soirée, illumination générale, feux de Bengale et musique militaire sur la cathédrale.

Dispositions générales. Les étrangers invités voudront bien, dès qu'ils arriveront à Strasbourg, se rendre au secrétariat du comité, à l'Hôtel-de-Ville, où on leur indiquera des logements qu'on leur offre; ils recevront en même temps les cartes nécessaires pour assister à la fête.

Des commissions spéciales devant être nommées pour les concerts, bal, etc., un avis ultérieur fera connaître le mode de distribution des cartes.

La police de toute la fête sera faite par les membres du comité, qui sont persuadés que leurs concitoyens leur rendront cette tâche facile.

NOUVELLES D'ORIENT.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALEXANDRIE, le 17 mars. — Les environs de notre ville sont transformés en un immense camp destiné à nous protéger dans le cas où les puissances européennes, abandonnant les voies diplomatiques, voudraient employer la force brutale pour faire perdre au pacha le fruit de ses longs travaux. Le régiment d'artillerie légère, campé près de la colonne de Pompee, a 80 pièces de divers calibres; le personnel de l'école de cavalerie doit aussi se rapprocher d'Alexandrie. La langue de terre qui s'étend du palais du pacha au phare du nouveau port se trouve actuellement garnie de 260 pièces de grosse artillerie. Cette disposition a pour but de rendre impuissante toute tentative par voie de mer contre l'arsenal et les flottes turque et égyptienne.

Quant aux nouvelles diplomatiques, elles deviennent de plus en plus rares, et je n'ai ni la volonté ni le talent d'en faire. M. Cochelet a eu quelques conférences avec le pacha pour obtenir de lui quelques concessions qui aplaniraient bien des difficultés; mais le vice-roi persiste dans ses prétentions et se dispose activement à les faire prévaloir. Il vient de donner l'ordre à Kourschid-Pacha, qui est resté dans le Nedjed avec son corps d'armée, de se rapprocher de Suez, afin de surveiller les mouvements des Anglais sur ce point.

Vous savez qu'à la suite d'une rixe entre des matelots russes et égyptiens, un officier de la flotte avait enlevé un capitaine russe à bord de son navire. Le consul-général avait demandé réparation de cette insulte, et le pacha, qui veut ôter à la Russie tout prétexte d'hostilité, envoya auprès de M. de Medem Samy-Bey, son premier aide-de-camp, qui exprima, en présence de tous les officiers du consulat et de tous les capitaines russes, les regrets que S. A. éprouvait de la conduite des Egyptiens et de tout ce qui était arrivé. Le commandant du vaisseau n° 2 a subi quinze jours d'arrêts forcés, et l'officier qui était monté à bord du navire russe a été dégradé. Cette affaire est entièrement terminée.

Le peste reste toujours stationnaire et concentrée dans la population arabe. Le quartier juif, qui en est ordinairement le foyer, n'a pas encore été envahi, et la colonie européenne n'a pas eu un seul cas à constater; aussi ne se presse-t-elle pas de se mettre en quarantaine.

Les lettres de Beyruth parlent d'une insurrection qui aurait éclaté dans le Hauran; les révoltés auraient pris une attitude formidable. Nous pensons qu'il y a exagération. Il s'agissait, dit-on, d'établir un cordon sanitaire pour garantir la Syrie des progrès de la peste qui s'était manifestée dans le Hauran. A cet effet, Shérif-Pacha fit mander les trois principaux chefs druses pour se concerter avec eux et leur transmettre des ordres supérieurs pour l'établissement du cordon. Ceux-ci, craignant quelque embûche, refusèrent de se rendre à Damas, et se contentèrent de répondre que Shérif-Pacha n'avait qu'à envoyer ses ordres et qu'ils seraient exécutés. Irrité de la méfiance des chefs druses, le pacha envoya un corps de 1,000 hommes, qui s'empara des chefs après une vive résistance. On va jusqu'à dire que les trois chefs ont été massacrés; mais tout cela mérite confirmation.

Les travaux de Saint-Jean-d'Acre continuent avec la plus grande activité. Trois régiments d'infanterie vont y tenir garnison. Ibrahim-Pacha a toujours son quartier-général à Marasch. CONSTANTINOPLE, le 19 mars. — Chebick-Effendi, ambassa-

leur à Londres, se dispose à partir; il a eu son audience de congé du sultan, et a fait ses adieux aux ambassadeurs de France et d'Angleterre.

M. le baron Sauveur-la-Chapelle, consul-général de France à Tiflis, qui a été retenu à Constantinople par la mauvaise saison, partira demain par le bateau à vapeur le Metternich, pour se rendre à son poste.

Le dernier bateau à vapeur de Trébisonde n'a apporté aucune nouvelle politique de Perse. Le colonel Sheil n'avait pas encore reçu la satisfaction que le gouvernement anglais exige du shah, pour l'enlèvement d'un de ses ouvriers. Le shah se trouve en ce moment à Ispahan.

M. le comte de Sercey, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France en Perse, est entré le 12 janvier sur le territoire persan. Il a reçu partout l'accueil le plus distingué; des fêtes lui ont été données par Kahraman-Mirza, gouverneur de l'Aderbidjan, et par un des parents du shah, Mohamet-Rahim-Mirza, que le gouvernement persan a eu l'attention d'envoyer à sa rencontre. On croit que le comte de Sercey ira jusqu'à Ispahan où se trouve en ce moment la cour de Perse. M. de Sercey a rencontré Hussein-Khan à Tabriz; il a exigé de lui qu'il payât intégralement les appointements des officiers français qui l'accompagnent. Kahraman-Mirza a fait à ces officiers l'accueil le plus bienveillant, et il a remis un cadeau à chacun d'eux, un cheval et une somme de 250 piastres fortes d'Espagne.

Le divan se réunit souvent, mais ses délibérations ne portent que sur les réformes administratives. La question d'Orient paraît l'occuper fort peu, il s'en rapporte aux puissances étrangères.

SUISSE — Le conseil d'état du canton de Vaud n'a pas obtempéré à l'invitation du directoire de mettre un bataillon de piquet.

— Le gouvernement a licencié les volontaires; mais dans l'intérêt des diocèses de Loèche, de Sierre et d'Hérens, il est tenu de conserver encore l'occupation pour les protéger contre la réaction qui pourrait atteindre les meneurs, le peuple du Haut-dé-trompé menaçant ses chefs d'une cruelle punition.

BOURSE DE PARIS DU 7 MARS.	
Trois pour cent	85 15
Quatre pour cent	102 50
Cinq pour cent	113 55
Actions de la banque	3175

Le Rédacteur en chef, Gérant, responsable F. RITTIEZ.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DIVERSES.

(8192) A vendre. MAISON DE CAMPAGNE, située à Collonges, près la Saône, composée de sept pièces, cave voûtée, puits à eau claire, écurie et remise, quatre bicherées de terrain attenant à la maison, clos de mur et complanté d'arbres à fruits en bon rapport. S'adresser à M. Large, marchand boucher, à Serin, n° 11.

(8225) A vendre. UN FONDS DE CORDONNIER bien achalandé, dans un des beaux quartiers de la ville. S'adresser à M. Burin, rue Bonneveau, n° 10, ou à M. Després, place Saint-Pierre, n° 6.

(8218) A louer. VASTE MAGASIN sur le derrière, place de la Préfecture, à côté de la galerie de l'Argue, n° 17. S'y adresser.

(8220) A louer de suite. VASTE HANGAR ET APPARTEMENT situés au Pont-de-Vassieux, sur la route de Lyon à Genève, à une petite distance du faubourg Saint-Clair. S'adresser à M. Brun, cours d'Herbouville, 9.

(7323) A vendre. UN FONDS DE BOULANGERIE TRÈS-ACHALANDÉ, Rue de la Gerbe, à l'angle de la rue Gentil, 3. S'adresser, pour les renseignements, à M. Fleury Chevillard, arbitre de commerce, rue Lafont, 2.

(8226) A vendre de suite. UN FONDS DE CAFÉ-CABARET et ses agencements, consistant en un billard, tables, etc., etc., situé rue des Fossés, n° 9, à la Croix-Rousse.—S'y adresser.

A louer à la Saint-Jean, ensemble ou séparément. VASTES MAGASINS au rez-de-chaussée. JOLI APPARTEMENT de neuf pièces au 1^{er}, fraîchement décoré, avec trois caves et deux greniers. S'y adresser, place de l'Ancienne-Douane, n° 2, quai de Bondy. (8235)

(8236) A louer à la Saint-Jean.— JOLI APPARTEMENT de sept pièces fraîchement décorées, au 2^e, office et cabinet, avec cave et grenier, rue Tramassac, n° 26. — S'adresser à M^{me} Rey, dégraisseur, rue susdite, n° 24.

(8229) LE PHENIX DE LA CHEVELURE. Depuis long-temps on cherchait en vain une composition vraiment salutaire pour la conservation des cheveux. Cette Pommade non-seulement les conserve, mais encore en provoque la croissance, en féconde la racine, y ramène les esprits vitaux, fait tomber ces pellicules qui sont si funestes à la chevelure, et la peau, impressionnée par elle, leur livre un nouveau passage.

Depuis quatre ans que le sieur BERLE est dépositaire de cette Pommade, il a pu en apprécier les bons effets. Un grand nombre de personnes soignées par lui attesteraient au besoin l'efficacité de ce tonique. Mille exemples journaliers à l'appui de son succès se présentent à nos yeux. On en garantit l'effet.

Le sieur BERLE, coiffeur, place des Terreaux, n° 17, est seul dépositaire.

(8193) UNE JEUNE NOURRICE désire trouver à se placer dans une maison bourgeoise pour nourrir. Elle peut donner les meilleurs renseignements. S'adresser rue des Trois-Maries, n° 8, chez M^{me} Deyrieux.

AVIS.

L'assemblée générale ordinaire de MM. les actionnaires de la Compagnie Lyonnaise d'assurances contre l'incendie aura lieu le lundi 13 avril prochain, onze heures du matin, au siège de l'administration, rue Saint-Dominique, n° 11. La séance sera ouverte à midi.

Pour faire partie de cette assemblée, il faut être propriétaire de cinq actions depuis six mois. Tout actionnaire faisant partie de l'assemblée générale a droit de s'y faire représenter par un mandataire choisi parmi les actionnaires possédant au moins trois actions. (7331)

(2395) COMPAGNIE DES BAINS DU RHONE. Le directeur-gérant des Bains du Rhône a l'honneur de prévenir le public que l'établissement est ouvert, et que les billets de l'ancien établissement seront reçus par lui jusqu'au vingt-cinq juin prochain.

(8434) On demande UN JEUNE HOMME pour apprenti écrivain-lithographe. On est à même de le former convenablement dans cette industrie. S'adresser à M. Lioger, papetier, rue de la Barre.

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi du SIROP PECTORAL DE MOU-DE-VEAU aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macors, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30. On y trouve également le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME de Georé, pharmacien à Epinal (Vosges). (2781)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé.—Se vend au prix de 3 fr. la boîte. Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (2005)



(2768) SIROP ANTI-GOUTTEUX,

DE THÉODORE BOUBÉE, PHARMACIEN A AUCH.

Ce Sirop, employé en France depuis douze années, par la seule réputation de ses bons effets s'est répandu dans le monde entier. Aucun médicament, soit ancien, soit nouveau, ne produit contre toutes les affections arthritiques d'aussi bons effets; il calme les accès de goutte ou de rhumatisme en quatre jours, il en éloigne le retour, et finit par enlever toute acuité à ces terribles maladies; il rend aux parties affectées leur force et leur souplesse.

On peut l'employer en boisson, conformément à l'instruction, ou en lavements, pour si peu qu'il y ait d'irritabilité dans les voies digestives.

On trouvera dans l'instruction nombre de certificats, soit de médecins, soit de goutteux, qui emploient ce médicament depuis bien des années, et qui prouvent qu'en aucun cas l'usage de ce médicament ne peut être nuisible.

Correspondants: A Lyon, Vernet, place des Terreaux; à Tarare, Michel; à Villefranche, Voituret; à Grenoble, H. Bouteille; à Bourg, Béraud; à Nantua, Mercier; à Belle-Martin; à Lons-le-Saunier, Mangin; à Saint-Etienne, Garnier; à Roanne, Labor; à Mâcon, Lacroix; à Chalon, Paquelin; à Charolles, Bert; pharmaciens qui procureront et le médicament et l'instruction.

GUÉRISON DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang.

Par le Sirop Dépuratif Dégal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. le 1/4.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, N° 23.—A SAINT-ETIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2788)

Avec les POIS ÉLASTIQUES en caoutchouc de LE PERDRIEL, pharmacien, breveté, faubourg Montmartre, 18, à Paris, les CAUTÈRES ne causent aucune douleur et produisent mieux leur effet qu'avec toute autre espèce de pois. Ils se trouvent dans presque toutes les pharmacies, notamment chez MM. Vernet, place des Terreaux, à Lyon; Michel, à Tarare; où l'on trouve les TAFETAS-COMPRESSES et SERRE-BRAS Le Perdriel. (4247)

Le dépôt du BAUME COLONIAL contre les douleurs de quelque nature qu'elles soient est toujours chez M. Macors, rue Saint-Jean, n° 30.— On y trouve également en dépôt: le SIROP DE LAMOUROUX, l'ELIXIR DU DOCTEUR GUILLIÉ, les PATES PECTORALES de GEORÉ, d'Epinal, et de REGNAULD, de Paris. (2785)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUB POULAILLERIE, 10.